

Marcher sur l'eau

Première mondiale aux Pays-Bas: des maisons flottantes en cas de montée des eaux. En attendant des villes entières.

Maasbommel (Pays-Bas) envoyée spéciale.

Sur une digue de terre, une route secondaire longe la Meuse. Un peu avant Maasbommel, un village situé à 100 kilomètres au sud-est d'Amsterdam, le paysage se fait on ne peut plus néerlandais. A droite, le plat pays à perte de vue. A gauche, les reflets des nuages dans le fleuve, les mâts d'un petit port de plaisance et, au loin, des clochers. Au détour d'un virage, un alignement surgit: 46 toits ronds sur des maisons jaunes, vertes, orange et

bleues. Un lotissement comme les autres, à première vue, ultramoderne comme ils peuvent l'être aux Pays-Bas. Difficile de croire qu'à cet endroit, où se trouvait il y a dix ans un centre de loisirs, des ouvriers tchèques mettent la dernière main à un chantier unique au monde. Comme toute la région, Maasbommel a été touchée, en février 1995, par la dernière grande inondation survenue aux Pays-Bas. Les pluies diluviennes de l'hiver avaient grossi la Meuse et le Rhin jusqu'à les faire déborder sur 8 % du territoire national.

Pour éviter une catastrophe comparable aux inondations de 1953, qui avaient fait 1800 morts, le gouvernement avait dû évacuer 250 000 personnes, 300 000 têtes de bétail et 1 million de cochons dans le sud-est du pays. Le bilan s'était limité à des dommages matériels. Aujourd'hui, Maasbommel abrite les premières habitations conçues pour résister à la prochaine grande crue et éviter que leurs

PAYS-BAS



Structures amphibies

«L'idée est si simple qu'on s'interroge», sourit Anne Van der Meulen, évacuée en 1995 du terrain de camping d'en face. Grande amatrice du coin, cette mère de famille a été une des premières à acheter une des 32 maisons amphibies de Dura Vermeer, alors qu'elles n'étaient encore qu'à l'état de projet. A la différence des quatorze villas flottantes construites sur le même site, les structures amphibies, elles, reposent en temps normal sur un



socle installé sur la terre ferme, en bordure du fleuve. Si tout se passe comme dans les plans de Dura Vermeer, à partir de 70 centimètres de montée du niveau de l'eau, ces habitations semi-flottantes se sépareront de leur socle en glissant le long de leurs deux piliers d'ancrage verticaux. Et surageront, grâce à leur plaque de béton à fibres spéciales et galets de mousse, exactement comme leurs voisines flottantes. Tous les modèles ont été conçus pour aller jusqu'à une hauteur de 5,5 mètres, équivalente à celle de la digue qui borde le fleuve, surélevée après la grande crue de 1995. «Si l'eau va plus haut, nous aurons un sacré problème, plaisante Gert Metselaar. C'est tout le pays qui sera sous les eaux!» Les propriétaires se disent confiants. «Je n'ai aucun doute, croyez-moi, pas peur du tout!», s'exclame Jos Verheijen, chef d'entreprise de la ville proche de Nijmegen.



Dans un pays qui dénombre 9500 péniches transformées en habitations et autres barges surplombées de villas, des polices d'assurances spéciales existent depuis longtemps. Les assureurs n'ont pas fait de problème à Maasbommel. Heureux propriétaire, Jos Verheijen ne débourse pas plus de 700 euros par an

pour couvrir son nouveau lieu de villégiature et tous les biens qui s'y trouvent. Le principal tracassé, en fait, est venu de l'Etat. Compte tenu du caractère expérimental du projet, le gouvernement a imposé aux 46 maisons le statut de résidence secondaire. En principe, personne n'a le droit d'y habiter à l'année, puisqu'une ancien-

habitants aient à se mouiller les doigts de pied. Avec ce projet expérimental, Dura Vermeer, un des cinq plus grands constructeurs du pays, veut prouver qu'il est possible de contourner le danger. Le calcul ne se veut pas «commercial», insiste Gert Metselaar, porte-parole du groupe, mais «visionnaire». Dans un pays menacé par le réchauffement climatique et la montée du niveau de la mer, il s'agit d'anticiper. «Dans la région de Maasbommel», explique Gert Metselaar, les grandes crues surviennent tous les dix à quinze ans. Voilà dix ans que la dernière grande inondation a eu lieu. Nous saurons donc dans cinq ans, selon toute probabilité, si nos installations vont tenir le coup.» Depuis 2000, les maisons se sont bien vendues, à hauteur de 300 000 euros l'unité de 250 mètres carrés, trois chambres sur trois étages. Aucune d'entre elles, cependant, n'a encore eu à glisser le long des deux gros piliers de béton qui les arriment au sous-sol. Ces points d'ancrage, solidement enfoncés, devraient permettre aux maisons de flotter, en cas d'inondation, sans partir à la dérive.

ne législation, aujourd'hui contestée, interdit aux propriétaires de maisons de vacances d'y séjourner plus de six mois dans l'année, sous peine de lourdes amendes. Si certaines mairies se montrent plus couplantes que d'autres, à Maasbommel, des inspecteurs passent régulièrement.

Des nouveaux sites

Pour les responsables de Dura Vermeer, cet obstacle est mineur. La société de BTP voit déjà l'habitat amphibie compenser 40 % du manque de terrains nouveaux, dans un petit pays déjà très construit (le plus densément peuplé en Europe), pour les développements immobiliers des cinquante prochaines années. Outre le pragmatisme néerlandais, une certaine rationalité économique devrait prévaloir: le coût de ces constructions, affirme Dura Vermeer, est moins élevé que celles sur la terre ferme - du moins aux Pays-Bas, où le moindre bâtiment et même les routes exigent des fondations sur pilotis. En juin, Dura Vermeer a lancé une autre première mondiale, une «serre flottante» de 600 mètres carrés ancrée dans le lac de Naaldwijk, dans l'ouest du pays. Extensible, ce prototype veut apporter une solution au manque de terres qui entrave le développement de l'horticulture aux Pays-Bas. Pour l'instant, elle sert de modèle d'exposition et se positionne comme un produit d'exportation.

Très intéressées par tous ces projets, les autorités ont identifié quinze nouveaux sites sur lesquels d'autres expériences pourront être tentées. Le ministère de la Gestion des eaux estime que 500 000 hectares de terres asséchées devront être déclarés sinistrables d'ici à 2050, en